

Décision

Générale

colonial

Décision n° 756 CONCERNANT LES MINISTERES

n° 756

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 mai 1962

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1962

Date du numéro

31 mai 1962

TEXTE INTÉGRAL

Il est attribué à Mme Kadra Farah, veuve et héritière du Caporal Mohamed Ismaël, mle 386 de la Garde Territoriale, décédé suite de maladie à l'hôpital de Djibouti le 20 avril 1962, une indemnité égale à 3 mois de solde nette, soit vingt et un mille deux cent trente et un francs (21.231 fr.) payable en une seule et unique fois. Ce sarde totalisait à cette date 8 ans, 6 mois et 14 jours de service dans les Forces Locales.